

# Les Voiron Natura 2000



cherchez le chamois... !

Natura 2000 est une démarche Européenne entreprise suite aux directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats Faune Flore » de 1992. Depuis plus d'un siècle l'intensification de l'agriculture, le développement urbain, la croissance des infrastructures de transports ont entraîné une fragmentation et une perte de la biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques et culturelles. Avec plus de 1700 sites, couvrant 12,4 % du territoire national, la France joue un rôle important dans la constitution du réseau Européen.

Le but de Natura 2000 n'est pas d'édifier un sanctuaire vidé de toute présence humaine mais d'assurer un développement durable du territoire en tenant compte des spécificités. Il faudra dans un premier temps établir un diagnostic, un état des lieux en quelque sorte, le faire partager par le plus grand nombre et ensuite établir une liste d'action dans le DOCOB. Ces actions pourront être largement subventionnées par la communauté Européenne via l'État.

En 2001, les communes concernées par le site des Voiron avaient été sollicitées par les services de l'état afin de créer une zone Natura 2000 : la quasi-totalité de celles-ci avait refusé le projet qui semblait être trop restrictif.

Le 9 octobre dernier, à Saint André était constitué sous l'autorité du Préfet de la Haute-Savoie, le comité de pilotage (COFIL) Natura 2000 du Massif des Voiron. Ce COFIL aura pour

tâche l'élaboration et l'animation du document d'objectif du site (DOCOB). Cet espace situé sur la partie supérieure du massif des Voiron est à cheval sur les communes de Boège, Bons en Chablais, Cranves Sales, Fillinges, Lucinges, Machilly, Saint André de Boège et Saint-Cergues. Le comité de pilotage est composé d'élus municipaux de chaque commune concernée, la présidence est revenue à Jean Mauron de Boège ; sont représenté également :

- les intercommunalités,
- les usagers du massif (groupements forestiers, chasseurs, monastères...)
- les associations de protection de la nature (FRAPNA, ASTERS)
- les organismes publics (ONF, Office de la Chasse et de la Faune Sauvage...)
- les agriculteurs par la chambre d'agriculture
- et l'état (sous-préfet, directions départementales de l'environnement, équipement, agriculture...)

En Haute-Savoie, 35 sites sont créés ou en cours d'élaboration, celui des Voiron, actuellement délimité selon la zone biotope déjà en place couvre une superficie de 978 ha, mais peut-être élargie ou diminuée selon la décision du COFIL. L'association « LA CERF » basée à Saint-Cergues vient d'être retenue pour faire un inventaire au fil des saisons afin d'évaluer et diagnostiquer la faune et la flore. Ceci servira à établir le document d'objectif en concertation avec les différents acteurs du massif.

Hervé Bosson